

Afin de manifester notre mécontentement au gouvernement de la FWB et aux partis politiques qui le composent, à un an des élections :

Rejoignez-nous !

Manifestation
Départ :
gare de Bruxelles-Midi

09:30

Judi, 27 avril 2023



Des assemblées du personnel se tiendront dans les écoles la semaine précédant la manifestation.

**Plus à la table
du Pacte
mais toujours là !**



UN TEL COMITÉ DE CONCERTATION, ON N'EN VEUT PAS !

Le Pacte pour un enseignement d'excellence se fonde dès le départ sur le fait qu'on ne peut pas obtenir une amélioration du système éducatif sans tenir compte de son impact sur chacun des acteurs de l'enseignement. La crise COVID, la mise en œuvre progressive des réformes du Pacte, les dérives successives vers une gestion axée sur les résultats ont, non seulement, entraîné, une perte progressive de sens pour les personnels, mais aussi profondément déséquilibré l'Avis n°3.

Lorsque les organisations syndicales ont manifesté leur opposition à la manière dont sont mises en œuvre certaines réformes prévues par le Pacte, les représentants du pouvoir régulateur, mais aussi ceux des fédérations de PO n'ont cessé de marteler leur éternel mantra : nous avons signé l'Avis n°3, nous ne respectons pas nos engagements et nous mettons en danger les fragiles équilibres du Pacte.

**Rappelons-le encore une fois :
nous n'avons pas signé l'Avis n° 3,
nous lui avons opposé un "NON MAIS".**

**Si le Pacte a changé de cap,
ce n'est certainement pas nous qui en
sommes responsables.**

**Dans de telles conditions,
nous ne pouvons plus cautionner de
servir d'alibi à un pseudo processus de
co-construction.**



NOS 4 REVENDICATIONS SONT TOUJOURS D'ACTUALITÉ :

● Pourquoi le décret « évaluation du personnel » change radicalement le cap du Pacte ?

Évaluer les pratiques pédagogiques, individuelles ou collectives, à la demande des directions ou des personnels eux-mêmes, pour les faire évoluer, doit bien entendu être possible. Pas sous la menace de sanctions !

L'entêtement du Gouvernement à vouloir obtenir des changements dans les pratiques par l'obéissance et la soumission des personnels aux volontés des pouvoirs organisateurs renverse irrémédiablement les équilibres du Pacte.

Objecter que l'enseignant, comme chaque travailleur, doit pouvoir être évalué et sanctionné s'il dysfonctionne est malhonnête : les statuts des enseignants prévoient déjà les mécanismes nécessaires.

L'évaluation des enseignants, ça existe déjà !

● Encadrer les élèves devrait être la vraie priorité !

Parce que la taille des classes, ça compte !

Les mesures proposées ne sont pas suffisantes, elles sont même infimes ! Au vu de toute la lourdeur administrative qui s'ajoute d'année en année, et de l'augmentation exponentielle (et ça ne va aller que crescendo) du nombre d'élèves en intégration, nous attendons d'autres mesures. Se baser sur des moyennes qui ne reflètent pas la réalité de terrain n'améliorera pas les conditions de travail des enseignants !

Parce que l'encadrement des CPMS doit être renforcé !

Leur charge de travail a considérablement augmenté notamment en raison de l'explosion du nombre d'élèves en situation de détresse tant psychologique que sociale. Ce n'est pas en détricotant leurs missions qu'on répondra aux besoins des élèves !

● Revaloriser le Qualifiant... Vraiment ?

Le PEQ et la rationalisation n'apporteront pas de revalorisation de l'enseignement qualifiant mais engendreront inévitablement des glissements d'emplois et des difficultés pédagogiques.

D'autres réformes s'annoncent qui creuseront la perte d'emplois : l'arrivée du tronc commun en S3 (en 2028-2029) qui va entraîner une diminution d'heures dans les cours de PP et de CT, la fusion des filières TQ et professionnelle qui pourrait provoquer des pertes selon le calcul NTPP qui sera proposé. Sans oublier le risque de régionalisation de l'enseignement qualifiant et particulièrement de l'alternance ou simplement sa disparition au profit d'opérateurs régionaux...

● Les plans de pilotage... Vers une réelle amélioration de l'enseignement dans nos écoles ?

Ces plans de pilotage sont souvent le prétexte pour mettre une pression insoutenable sur les équipes éducatives. La lourdeur administrative qu'a engendrée leur rédaction n'est plus à démontrer.

Dans certaines écoles, la direction a élaboré seule ou en comité restreint le plan de pilotage ; dans d'autres encore, le CSA a téléguidé les indicateurs de ces plans.

Deux constantes : les 60 périodes de travail collaboratif ont été largement dépassées pour ces plans et les équipes n'y trouvent plus de sens.